



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 1

PATE A RODER 34 B

No. FDS : 173435
V001.1

Révision: 12.05.2008
Date d'impression: 31.10.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

PATE A RODER 34 B

Utilisation prévue:

Pâte à roder

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

N'est pas classifié dangereux

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Pâte à roder

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Éthylène glycol 107-21-1	203-473-3	> 10 - < 25 %	Xn - Nocif; R22

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction appropriés:**

carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**Mesures de protection individuelle:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

7. Manipulation et stockage**Manipulation:**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau

Stockage:

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
À protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France
Base
France INRS

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
ETHYLENE GLYCOL 107-21-1	20	52	Valeur moyenne déterminée par le temps.		EU-2000/39/EC
ETHYLENE GLYCOL 107-21-1	40	104	Limites à court terme		EU-2000/39/EC
ETHYLENE GLYCOL 107-21-1			Résorption par la peau,	Peut être absorbé par la peau.	EU-2000/39/EC
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1				Enregistré.	FR IND
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1	20	52	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Valeurs réglementaires indicatives	
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1	40	104	Limite court terme.	Valeurs réglementaires indicatives	
ETHYLÈNEGLYCOL (VAPEUR) 107-21-1			Résorption par la peau,	Peut être absorbé par la peau.	

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

L'utilisation de gants en néoprène ou en caoutchouc naturel, résistant aux produits chimiques est recommandée. Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	pâte gris
Odeur:	Doux

Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH ()	8,5
Point d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	> 1 mbar
Densité ()	1,266 g/cm ³
Solubilité qualitative (Solv.: eau)	soluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	partiellement soluble
Teneur VOC (1999/13/EC)	14 %

10. Stabilité et réactivité**Conditions à éviter:**

Stable

Matières à éviter:

Réagit avec les oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs organiques irritantes.

11. Informations toxicologiques**Toxicité orale aiguë:**

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Peut entraîner une légère irritation des yeux.

12. Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

13. Considérations relatives à l'élimination**Evacuation du produit:**

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Code de déchet(EWC):

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport**Informations générales:**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires**Phrases R:**

N'est pas classifié dangereux.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies
professionnelles:

84

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.